

# Explication des comptes 2022

## Nos revenus

Courant 2022, **notre chiffre d'affaires a augmenté de 34 %** pour atteindre **36 508 €**.

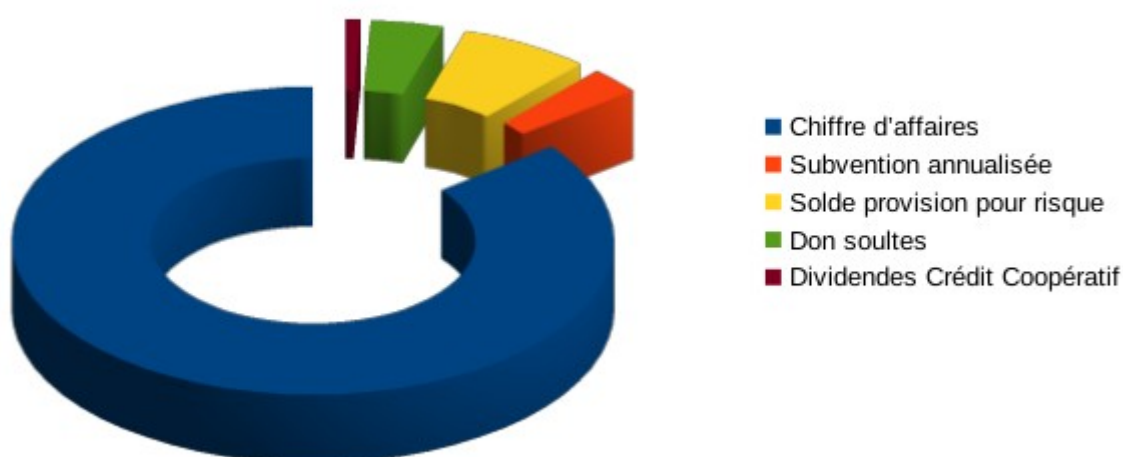
Il faut rappeler que l'année précédente le chiffre d'affaires facturé à Enercoop pour la vente d'électricité de notre centrale située sur le toit de la Biocoop « Les 7 Épis » de Mellac avait « virtuellement » diminué du fait d'un décalage de facturation. Par ailleurs, cette même centrale avait subi le vol d'un onduleur en pleine saison estivale.

Sur nos autres installations **le CA passe de 18 742 € à 24 229 €** du fait des premiers loyers perçus pour la nouvelle centrale installée **sur l'extension de la Biocoop « Les 7 Épis » de Mellac** (pour la période de juin à décembre) et de celle située **sur l'école Anatole France à Quéven** (second semestre). Par ailleurs, il y a une augmentation annuelle contractuelle de l'ensemble de nos loyers, basée sur l'Indice des Prix à la Consommation (IPC).

Contrairement à l'année précédente, nous avons perçu **343 € de dividendes liés à notre épargne au Crédit coopératif**. Cela reste assez faible au regard du montant de notre trésorerie, mais notre but est d'utiliser notre argent pour financer des projets. Statutairement **nous devons néanmoins épargner 20 % de notre capital social** pour constituer une **provision pour retrait**, permettant de rembourser nos actionnaires souhaitant se retirer. Cette année le montant ainsi « mis de côté » s'élève à **42 507 €**.

Enfin, notre **résultat exceptionnel** augmente de 388 % pour atteindre **5 861 €**. Les années précédentes, il était uniquement constitué de l'**annualisation (1 201 €) de la subvention perçue courant 2018 et 2019**. Cette année s'ajoute le **solde d'une provision pour risque (3 000 €) enregistrée lors de la fusion avec « Toit Solaire Mellac »**, ainsi que le **don fait à notre SAS par certains actionnaires de la soulte à laquelle ils avaient le droit suite à cette fusion**. Nous les en remercions et veillerons à en faire bon usage !

Nos revenus 2022 imposables



## Nos dépenses

Durant 2022, **notre première dépense (3 689 €)** est la **rémunération du Groupement d'Employeurs de TransitionS (GETS)** mettant à notre disposition une de ses salariées pour nous assister dans certaines tâches administratives.

Vient ensuite les prestations de notre **cabinet comptable**, qui **après plusieurs années d'augmentation significative se stabilise à 2 099 €**. Nous sommes en cours de changement de cabinet, sans surcoût prévu.

La **modification de nos statuts** en vue de diviser la valeur de nos actions à **provoquer une augmentation (+ 955 €) de nos frais juridiques habituelles** (liés à l'AG) pour atteindre **1 409 €**. Ceci a aussi augmenté les frais liés **aux formalités (235 €)**.

Fin 2021 nous avons passé tous **nos contrats d'assurance à la MAIF**. Nous observons une légère diminution du coût pour parvenir à un montant de **1 626 €**.

Pour ses **animations réalisées courant 2022, BEC nous a facturé 750 €**, ce qui reste en dessous de ce qui est compté dans nos prévisionnels (1 200 €), toutes les animations n'ayant été réalisées. De même, **nous n'avons payé aucun frais de maintenance en 2022**, ce qui est une anomalie (~ 2 800 € prévus).

Nos **frais bancaires (423 €)** ont légèrement augmenté du fait d'une actualisation de nos données juridiques et de notre demande d'un nouveau boîtier « SESAME » nécessaire au travail de Bénédicte.

Nous avons eu quelques **frais informatiques (~ 198 €)** lié à l'achat d'une « pieuvre » facilitant nos réunions, ainsi qu'à l'installation confiée à l'**association Défis** d'un système GNU/Linux sur le PC utilisé par Bénédicte. Notre adhésion à Défis nous permet aussi de profiter de leur installation de Nextcloud et BigBlueButton pour travailler à distance.

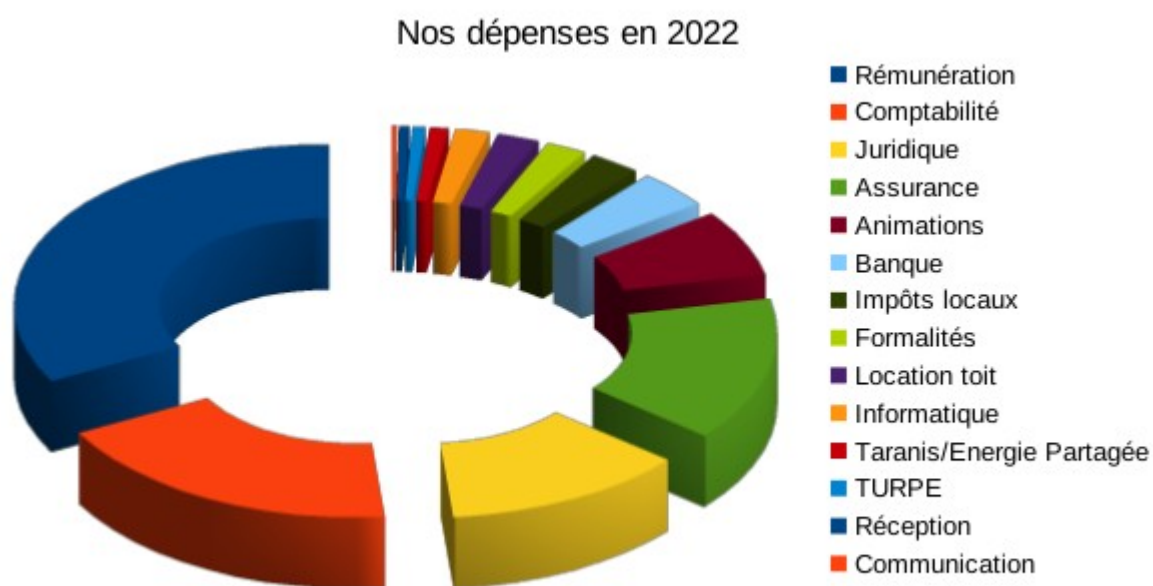
Nous sommes aussi adhérents de **Taranis/Énergie Partagée** pour une cotisation de **110 €**.

Faute d'appel au financement participatif, nous avons eu **peu de frais de communication (29 €) et réception (60 €)**.

La vente de l'électricité produite par la centrale « Toit Solaire Mellac » induit le paiement d'une **taxe d'utilisation du réseau (TURPE) s'élevant cette année à 78 €**. Par ailleurs, la Biocoop « les 7 épis » nous facture un loyer pour l'**utilisation de son toit (245 €)**.

Nous sommes redevables d'une **taxe locale (CFE) de 295 €**, basée sur notre chiffre d'affaires.

Enfin ayons à l'esprit que de nombreuses tâches (communication, informatique, stands...) sont réalisées bénévolement par certains de nos actionnaires et n'apparaissent donc pas dans nos frais de fonctionnement...



## Résultat et impôts

Du fait de l'installation de la deuxième centrale sur la Biocoop « Les 7 Épis » de Mellac et de celle de l'école de Quéven, **nos amortissements ont augmenté de 17 % pour atteindre 12 960 €.**

Après **impôts sur les bénéfices (2 796 €)**, nous arrivons à un **résultat net de 15 847 €** en augmentation de 142 % par rapport à l'année précédente.



## Evolution de notre capital et valorisation de nos actions

Enfin d'année, **nos capitaux propres ont augmenté de 14 % pour atteindre 280 734 €.**

Malgré le fait que nous n'ayons pas sollicité nos actionnaires, nous avons créé **11 actions à 275 €** (avant division de la valeur), **puis 239 actions à 70 €**. Une bonne partie de ces nouvelles actions viennent de souscriptions d'actionnaires existants, même si notre société a accueilli 2 nouveaux actionnaires en fin d'année et un nouveau début 2023.

Début 2022 une de nos actionnaires a souhaité se retirer en demandant le remboursement de ses 2 actions. Soit une **augmentation nette de 19 205 €**. Gageons que nous aurons l'occasion d'utiliser cet argent pour nos prochains projets !

La décision validée durant l'AGE 2022 de diviser la valeur nominale de nos actions par 4 a nécessité de commencer par faire passer la valeur nominale de 250 € à 260 € en prélevant les 10 € de différence dans nos réserves. Aussi dans notre bilan 2022, vous constaterez une diminution de nos réserves au profit du capital. Ceci a concerné 742 actions soit 7 420 €. **Il s'agit essentiellement de manipulations comptables n'ayant pas d'influence sur nos disponibilités en trésorerie.**

En 2022, **l'inflation a été de 5,2 %, soit 1,6 % en moyenne depuis la création de la société.** Aussi, cette année nous vous proposons de passer **la valeur de nos actions de 70 à 75 €.**

Pour rappel, ce vote de la valeur « commerciale » de nos actions a été institué **de manière à éviter une augmentation non maîtrisée de la valeur comptable de nos actions**, qui se fait par une simple division de nos capitaux propres par le nombre d'actions et qui donnerait pour cette année une valeur de l'ordre de **85 €**. La valeur proposée est calculée de manière à **obtenir une augmentation annuelle nette d'inflation de l'ordre de 1 %.**

**Si une inflation élevée devait perdurer** et faire passer cette valeur au-dessus de la valeur comptable, nous reviendrons à un calcul plus classique. Effectivement lorsque nous avons calculé le montant des premiers loyers demandés à nos clients, nous nous sommes basés sur des prévisions d'inflation inférieure à celle actuelle.